



## **PROCES-VERBAL NO 6 DU CONSEIL GENERAL**

Mardi 24 mai 2022 à 20h00 à la salle Festisport à Courtepin  
(la version française fait foi)

Séance du conseil général sous la présidence de M. Michel Schafroth, président du conseil général pour la période 2022-2023.

Ordre du jour :

1. Salutations et ouverture de la séance
2. Appel nominal
3. Approbation de l'ordre du jour de la séance
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2022
5. Communications du Président du Conseil général et du Syndic
6. Comptes 2021
  - 6.1. Présentation des comptes 2021
  - 6.2. Rapport de la commission financière
  - 6.3. Approbation des comptes
7. Plan financier
8. Echange de terrain à Villarepos
9. Approbation du règlement concernant les jetons de présence du conseil général
10. Informations du bureau du conseil général
11. Informations du conseil communal
12. Divers

### **1. Salutations et ouverture de la séance**

M. Michel Schafroth ouvre la séance à 20h00 :

« Monsieur le syndic,  
Monsieur le vice-syndic,  
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,  
Chers/ chères collègues,  
Chères concitoyennes et chers concitoyens,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

J'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 6ème séance du conseil général.

Vous constatez que notre secrétaire Mme Joëlle Martinucci est absente en raison de blessure, elle est victime d'une tendinite au poignet et c'est la secrétaire communale, Mme Anne Rochat, qui s'occupe du procès-verbal. Je la remercie d'ores et déjà de tout son travail et souhaite à Joëlle un prompt rétablissement.

Je rappelle que les débats sont enregistrés. Les intervenants sont priés d'utiliser les micros mis à leur disposition par les scrutateurs et de décliner leur identité, nom et prénom, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Je vous rends aussi attentifs au fait que chacun est libre de s'exprimer en français ou en allemand et qu'il est en tout temps possible de demander une traduction respectivement une explication.

La convocation de la séance a été publiée le 13 mai 2022 dans la Feuille officielle N° 19, page 771 avec l'ordre du jour et chaque conseillère et chaque conseiller général a reçu cette convocation par courrier. Il a été préparé par le bureau du conseil général en collaboration avec le conseil communal et a été mis sur le site Internet de la commune afin que les citoyens intéressés puissent y participer. »

## **2. Appel nominal**

M. Michel Schafroth passe à l'appel nominal et, vu que le port du masque n'est plus obligatoire, propose que chaque appelé se lève brièvement afin que chacun puisse le visualiser.

L'appel nominal fait remarquer les absences excusées de MM. Pascal Vinard et Alexander Wyss.

48 conseillères et conseillers sont présents. La majorité est fixée à 25.

M. Erwin Blaser quittera la séance à 22h00. Dès lors, en cas de votation, la majorité passera à 24, avec 47 conseillers généraux présents.

## **3. Approbation de l'ordre du jour de la séance**

Le conseil général accepte à l'unanimité (48 voix) l'ordre du jour tel que présenté.

## **4. Approbation du procès-verbal no 5 de la séance du 9 mars 2022**

Le procès-verbal de la séance no 5 du 9 mars 2022 a été adressé par courriel le 16 mars 2022, soit 7 jours après la séance et cela aussi bien en français qu'en allemand. Mme Joëlle Martinucci est remerciée pour la rédaction, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué aux corrections et à la traduction.

Le conseil général accepte à l'unanimité (48 voix) le procès-verbal tel que présenté.

## **5. Communications du président du conseil général et du syndic**

Communication de M. Michel Schafroth, président du conseil général :

« Avec la crise sanitaire presque derrière nous, nous pouvons nous féliciter de la manière dont cette crise a été gérée. Nous avons pu réaliser à quel point la solidarité est déterminante dans une société moderne.

D'autre part, je souhaite m'exprimer sur la teinte que j'aimerais donner en tant que président du conseil général sur nos séances du législatif. Je me permets de vous rappeler que nous sommes dans un parlement et donc on y parle. Certes, vous vous direz que certaines et certains conseillers le font déjà bien assez et d'autres trop peu, mais il serait opportun de trouver un équilibre en rappelant quelques rôles qui nous incombent. Nous sommes élus par le peuple et en sommes les représentants. Dès lors, il nous appartient de l'incarner chaque fois que des dossiers nous sont soumis et pour lesquels nous devons nous prononcer. Alors il y a bien évidemment la proposition du groupe politique décidée lors de la séance, mais en parallèle de ceci, sentons-nous libres de nous exprimer spontanément en questionnant et échangeant avec les conseillères communales et conseillers communaux ou en débattant avec les conseillères et conseillers généraux des autres partis. Nous lisons les rapports des commissions et préavis du conseil communal, mais rien ne nous empêche de reprendre des éléments afin qu'ils soient expliqués. En effet, le procès-verbal est lu par de nombreuses personnes et celles-ci n'ont pas accès à toute l'information, d'où peut-être notre responsabilité de jouer ce rôle d'information ou de transparence auprès du peuple.

Cependant, s'exprimer spontanément ou librement ne signifie pas pour autant n'importe comment. Ainsi, nous pourrions nous inspirer de ces maximes en matière de coopération dans les conversations. Celles-ci définissent comment nos propos devraient être, à savoir :

- aussi informatifs que nécessaire
- vrais,
- pertinents,
- clairs,
- brefs,
- et ordonnés.

Je vous propose donc de garder ces quelques maximes en tête lorsque vous prendrez la parole. Je m'adresse à vous tous, prenez la parole, débattiez et ce malgré le cadre solennel de notre conseil général. Nous avons toutes et tous été aussi élus pour cela. Pour le reste, je me porte garant pour que tout se déroule au mieux, mais surtout dans une ambiance constructive.

J'en ai fini pour mes communications et cède la parole à M. le syndic, Martin Moosmann qui va nous donner quelques informations concernant le plan de législature de l'exécutif. »

Communication de M. Martin Moosmann, syndic :

Comme il n'était pas à la dernière séance, M. Martin Moosmann profite d'avoir la parole pour remercier la présidente sortante, Mme Sonja Walter. Il félicite également pour leur élection M. Michel Schafroth, président du conseil général, et M. Peter Grünig, vice-président.

M. Martin Moosmann informe sur le plan de législature de l'exécutif : le conseil communal a procédé à un examen approfondi des objectifs qui ont été fixés ce printemps afin de sélectionner les projets prioritaires. Comme indiqué sur le site Internet de la commune, quatre axes stratégiques ont été définis par le conseil communal. Ces axes stratégiques ont été développés de la façon suivante :

#### 1. Politique énergétique et environnement.

Le conseil communal souhaite faire avancer le plan énergétique. Les bâtiments communaux doivent être assainis, ainsi que les luminaires. Par exemple, à Wallenried, les lampadaires actuels sont anciens, ne peuvent pas être programmés et consomment beaucoup d'électricité. Le plan énergétique doit être mis à jour et les investissements relatifs doivent être planifiés.

Les études de projets concrets sont prévus en 2023 pour pouvoir planifier les travaux en 2024. Le plan de l'énergie actuel a été établi par un bureau externe montre que pour pouvoir faire ces travaux, la commune devra engager au minimum 2 personnes à 100 % au service technique. Cet engagement augmentera la masse salariale d'environ CHF 320'000.-.

#### 2. Mobilité douce

Le conseil communal souhaite développer la mobilité douce en introduisant le publicbike, avec la possibilité de louer des vélos électriques. Il est prévu de poursuivre les discussions avec les TPF au sujet d'un park and ride. Le concept de parcage doit être poursuivi sur le territoire de la commune.

#### 3. Les synergies régionales

Le conseil communal souhaite renforcer la collaboration avec les communes voisines qui ne sont pas seulement Misery-Courtion, mais également Cormondes, les communes en direction de Fribourg et Morat.

#### 4. Espace et lieu de convivialité

Le conseil communal souhaite développer les zones de rencontre avec, par exemple, la construction d'un skatepark.

#### 5. Relations et développement économique

En automne 2022, le conseil communal organisera un forum économique auquel toutes les entreprises de la commune de Courtepin seront invitées pour échanger et partager leurs problèmes.

Le programme de législature n'est pas encore sur papier. Il sera mis prochainement sur le site Internet de la commune.

### 6. Comptes 2021

#### 6.1 Présentation des comptes 2021

La parole est donnée à M. Eric Vonlanthen.

Un dossier complet des comptes 2021 a été transmis à chaque conseillère et conseiller généraux. Le dossier est parcouru avec le conseil général.

Il avait été prévu au budget de terminer l'année avec un excédent de produit de CHF 121'000.- et finalement la commune boucle ses comptes 2021 avec un excédent de produit de CHF 3'116'563.01. Ce résultat est une tendance générale pour beaucoup de communes et ceci en raison de l'effet du COVID. En résumant ce bénéfice, on constate qu'il y a 2 millions d'entrées d'impôt en plus. Sur ces 2 millions, il y a un million en plus pour les impôts sur les personnes morales. Si le COVID a eu un effet catastrophique pour certains secteurs d'activité, d'autres entreprises en ont profité. Le conseil communal est en relation étroite avec ces sociétés qui ont informé que cet effet se dissipera à partir de 2023 et que l'on va retomber dans la normalité avec des entrées d'impôt sur les personnes morales à environ un million en dessous du bénéfice fait en 2021.

Deux autres grandes positions d'impôt ont été impactées de manière positive indirectement par l'effet COVID, ce sont les impôts sur les prestations en capital. Un certain nombre de citoyens ont prélevé du capital de leur caisse de pension pour faire des travaux d'agrandissement ou rénovation sur leur bâtiment. La conséquence de ce prélèvement est cette imposition sur les prestations en capital. Le budget était globalement juste. Dans les comptes 2020, cette position s'élevait à CHF 250'000.-, montant qui a été repris pour le budget 2021. Au bouclage, ce montant s'élève à CHF 400'000.- de plus.

L'autre catégorie d'impôt qui a fortement augmenté, c'est l'impôt sur les mutations. Cet impôt est prélevé lors des échanges immobiliers. Vu que les prix de l'immobilier poursuivent leur ascension, les impôts suivent cette tendance. Le budget était aussi conforme aux comptes 2020. Mais il est difficile d'estimer le montant de cet impôt. De ce fait, une moyenne est toujours calculée.

Avec ces deux millions d'entrées d'impôt extraordinaires, les CHF 980'000.- restants représentent majoritairement des économies faites. Par exemple, les camps de ski qui ont été annulés pour les enfants en raison du COVID, la bénichon qui n'a pas eu lieu pour la même raison, et toutes les autres activités qui n'ont pas pu se produire en raison des restrictions sanitaires.

Ces 2 millions d'impôt et ce million d'économie expliquent les 3 millions d'excédent de produit supplémentaire à ce qui avait été budgété.

Les comptes 2021 sont bouclés avec MCH1 pour la dernière fois. L'année 2022 sera bouclée avec MCH2 et indiquera si cette tendance se confirme et quelles décisions devront être prises en collaboration avec le conseil général pour l'avenir de la commune de Courtepin.

Le conseil général n'a pas de question au sujet du résultat 2021.

#### Comptes de fonctionnement

Un résumé des comptes par nature a été transmis afin que le conseil général se rende compte des principales charges par nature de la commune.

47 % des charges sont des pots communs, cela signifie que la moitié des charges de la commune ne dépendent pas directement de la commune, mais ce sont des pots communs cantonaux, de région ou de district, pour lesquels la commune ne peut pas entièrement décider. Les communes sont représentées par des délégués avec un certain pourcentage de voix lors des votations.

67 % des produits sont issus des impôts. Lorsque ceux-ci varient cela a pour conséquence un effet de levier important.

Bilan 31.12.2021 : on constate un capital propre de CHF 7'157'705.52 au 01.01.2021. En ajoutant le bénéfice de cette année, on arrive à fin 2021 à un capital propre de CHF 10'274'268.53.

Endettement par habitant : en étudiant le comparatif et l'évolution depuis 2017, date de la fusion, on constate un endettement maîtrisé. Juste après la fusion, il y a eu un peu moins d'investissements. Cela avait été expliqué à l'assemblée communale par le fait qu'il a fallu mettre en place la nouvelle commune, ce qui a un peu freiné les exécutions de travaux. Actuellement, on a davantage d'avance pour les investissements déjà votés. A fin 2021, l'endettement par habitant s'élève à CHF 1971.-. La moyenne cantonale n'est pas encore connue pour 2021, mais en 2020, elle s'élevait à CHF 2004.-.

Engagements hors bilan : ceux-ci ne se trouvent pas dans le bilan, car ce sont des associations avec lesquelles la commune a signé une convention. Si l'association devait avoir des problèmes financiers et faire faillite, la commune devrait couvrir la faillite à hauteur du montant mentionné dans ce récapitulatif.

Concernant le détail du bilan, M. Eric Vonlanthen explique que certaines positions contiennent de grandes variations. Cela s'explique par le fait que le service des finances a regroupé les positions en vue du prochain bouclage avec MCH2. Par exemple, les bâtiments scolaires se trouvent sous la même position. De ce fait, le bilan est un peu difficile à lire cette année. Au bouclage 2022, le nouveau bilan sera plus lisible.

Tableau des investissements en cours : il est constaté qu'il y a beaucoup d'investissements en cours. Si les travaux ont commencé, le tableau indique quel est le montant dépensé avec le solde du crédit initial au 31.12.2021. Au total, les investissements votés et à réaliser représentent un montant de CHF 9'378'000.-. Ce montant est conséquent, car il rassemble

tous les investissements qui avaient été votés juste avant la fusion. La commune a encore beaucoup de travail pour réaliser ces travaux.

En dernière partie du document des comptes, le conseil général est informé des boucllements d'investissement. Sur l'ensemble de ceux-ci, il n'y a aucun dépassement. M. Eric Vonlanthen remercie ses collègues du conseil communal et tous les dicastères pour la bonne tenue de ces investissements.

3 investissements vont être retirés :

Position 710.501.10 - Equipement de la route de l'Industrie - CHF 220'000.-.

Cet investissement a été voté il y a plus de 5 ans. Selon la loi sur les communes, il ne peut plus être réalisé sans passer au préalable devant le législatif. Ce projet sera étudié et probablement dimensionné différemment avant d'être présenté au conseil général.

Position 942.503.00 - Porte du bâtiment de Barberêche – CHF 40'000.-.

Cet investissement a été voté en 2014 par l'ancienne commune de Barberêche. Au moment de l'assainissement du bâtiment, la porte sera changée dans le fonctionnement.

Position 620.501.05 – Chemin piétonnier à Barberêche – CHF 40'000.-.

Cet objet a été voté en 2015 par l'ancienne commune de Barberêche. Investissement retiré car il n'a pas été réalisé dans les 5 ans. Si besoin, il sera soumis au conseil général.

Le rapport de l'organe de révision qui a contrôlé les comptes n'a rien trouvé de particulier à reprocher aux comptes.

Le conseil général n'a pas de question.

## **6.2 Rapport de la commission financière**

M. Stéphane Renz, président de la commission financière, lit son rapport en français qui propose au conseil général d'approuver les comptes 2021. Le rapport en allemand est projeté à l'écran.

## **6.3 Approbation des comptes**

Le conseil général accepte à l'unanimité (48 voix) les comptes 2021 tels que présentés.
---

## **7. Plan financier**

M. Michel Schafroth informe le conseil général qu'il doit prendre acte du plan financier et n'a pas de décision à prendre.

M. Eric Vonlanthen informe que les conseillers ont reçu le plan financier qui détaille les investissements prévus pour les 5 prochaines années, à savoir de 2022 à 2026. Ces investissements généreront des charges d'intérêts et des charges d'amortissements qui se retrouvent dans la planification financière. Ce budget projeté sur les 5 années à venir déterminera si la commune a les moyens financiers d'effectuer les travaux.

Il est à relever que cette planification a été effectuée en fin d'année 2021, alors que les comptes 2021 n'étaient pas bouclés. La planification a été basée sur un modèle qui ressemble à ce qui a été fait jusqu'à maintenant : la commune de Courtepin a toujours été assez prudente dans ses ambitions d'investissement. A la fusion, le conseil communal a tenté de maintenir le taux d'imposition et de dépenser en fonction des moyens de la commune.

Avec le résultat des comptes 2021 et celui de 2022 qui s'annonce bon également, le conseil communal va pouvoir revoir cette planification financière.

Suite aussi au plan de législature présenté par M. Martin Moosmann, syndic, le conseil communal a des ambitions énergétiques, de mobilité douce, de points de rencontre, d'aménagement de nouvelles places, choses qui n'avaient pas été incluses dans ce plan financier car cela coûte et que le conseil communal n'était pas certain de pouvoir les envisager.

Avec cette planification prudente, le déficit estimé se monte à un demi-million de francs. Avec le nouveau système comptable MCH2, la situation financière de la commune sera plus claire, avec de possibles dissolutions de réserve ou autres pendant l'exercice, et de vraies décisions pourront être prises tous ensemble. La commune sera dans une très bonne situation financière. Le conseil communal, afin d'aider le conseil général dans ses réflexions, va adapter sa planification financière et présentera ses projets, avec leurs coûts. Les réflexions à avoir porteront sur les projets à retenir et réaliser, si seule une baisse d'impôt est préférée, ou si on souhaite rendre Courtepin attractif pour les contribuables tout en équipant davantage la commune.

Avec l'ancien modèle comptable MCH1 qui vient de se terminer avec l'acceptation des comptes, le déficit ne pouvait pas dépasser 5 % du budget, sinon le taux d'imposition devait être adapté. Avec l'introduction de MCH2, la commune peut faire du déficit pour autant que celui-ci puisse être couvert par les fonds propres. Les 10 millions de fonds propres de la commune serviront à éponger des exercices déficitaires.

Le conseil général n'a pas de question sur la planification financière.

M. Eric Vonlanthen profite d'avoir la parole pour remercier officiellement la formidable équipe du service des finances : Mme Béatrice Schranz, administratrice des finances, qui est priée de remercier aussi les collaborateurs du service : Mmes Elise Singy, Mireille Huguenot et M. Maël Meyer.

M. Stéphane Renz, président, lit le rapport de la commission financière qui préavise favorablement le plan financier 2022-2026. La version en allemand est projetée à l'écran.

## **8. Echange de terrain à Villarepos**

M. Daniel Aeschlimann présente le projet de bassin de rétention à Villarepos en allemand, alors que la version en français est projetée à l'écran.

### **Critères du choix de l'emplacement**

- Le choix du terrain est défini en fonction de la situation encombrée de canalisations dans le terrain prévu initialement dans le PGEE
- Afin de respecter les lois sur l'environnement ainsi que les normes en vigueur concernant les distances à respecter

### **Acquisition du terrain**

La surface nécessaire au projet de 700 m<sup>2</sup>.

La commune a choisi, en accord avec le propriétaire de la parcelle concernée, de procéder à un échange de terrain. Cette solution est la meilleure puisque la commune possède des parcelles voisines.

Le propriétaire a demandé que les terres, végétales et autres, découlant des travaux de creuse, soient utilisées pour des remises en état de terrains et berges alentours.

### **Coûts d'acquisition**

Le prix du m<sup>2</sup> est de CHF 4.84.

<b>Objet</b>	<b>Surface en m<sup>2</sup></b>	<b>Montant</b>
Valeur du terrain (relativement plat, exploitable) acheté par la commune	700	CHF 3'388.00
Valeur du terrain (pâturage) cédé par la commune	1900	CHF 9'196.00
Coût pour la commune		<b>CHF 5'808.00</b>

M. Stéphane Renz, président, transmet le préavis positif de la commission financière.

Le conseil général accepte l'échange de terrain à Villarepos avec 47 voix.  
1 avis contraire.

### **9. Approbation du règlement concernant les jetons de présence du conseil général**

M. Michel Schafroth explique que, étant donné que le règlement du conseil général n'est pas encore approuvé, et afin que le conseil communal puisse payer les vacations, il est utile d'approuver le règlement du conseil général concernant les jetons de présence. Le conseil général a eu connaissance du projet de règlement et tous les groupes ont contribué à son élaboration. Le bureau a apporté les modifications souhaitées. M. Michel Schafroth remercie toutes les parties prenantes pour l'élaboration de ce document. Il n'est pas procédé à l'énumération de chaque article.

M. Stéphane Renz, président, transmet le préavis positif de la commission financière.

Le conseil général accepte à l'unanimité (48 voix) le règlement concernant les jetons de présence du conseil général

### **10. Informations du bureau du conseil général**

Comme indiqué précédemment, le règlement du conseil général ne peut pas encore être approuvé.

Un groupe de travail a été nommé pour élaborer ce règlement, après un travail minutieux et consciencieux, le conseil communal s'est attelé à le relire. Plusieurs corrections ont été apportées. Une séance entre le syndic, le vice-syndic, MM. Norbert Haas et Boris Geiser a été organisée pour s'accorder sur l'écriture définitive de ce document. Dans l'ensemble, il y a eu une bonne synergie quand bien même des divergences subsistent, notamment pour ce qui est du non genré, du bilinguisme, des attributions et du respect des minorités. Le règlement est actuellement entre les mains des juristes du service des communes pour consultation. Après cette étape et leurs remarques, il passera entre les mains du préfet et reviendra à la commune. Connaissance sera prise des corrections qui ont été ou qui devront être apportées. D'entente avec M. Norbert Haas, président de ce groupe de travail, rien ne va être entrepris en l'état. Le bureau a mandaté le groupe de travail afin d'établir un catalogue des différences entre le projet initial et la version envoyée par le conseil communal. Ensuite de quoi, le bureau reviendra auprès des groupes.

M. Michel Schafroth donne la parole à M. Norbert Haas afin qu'il fasse la présentation des points d'intervention pour le conseil général qu'il n'a pas pu faire lors de la séance précédente. La présentation de M. Norbert Haas sera envoyée au conseil général avec le procès-verbal.



M. Michel Schafroth rappelle que le conseil général avait souhaité organiser un pique-nique. Le bureau s'est réuni avec le conseil communal et il est ressorti que celui qui propose organise l'événement. La parole est donnée à Mme Valentine Schmutz Julmy qui va donner des informations supplémentaires.

Mme Valentine Schmutz Julmy explique que 3 représentants du groupe « Pour notre commune » vont organiser le pique-nique qui aura lieu à Villarepos. La date du samedi 3 septembre 2022 à midi est à réserver. Le programme plus détaillé suivra.

## **11. Informations du conseil communal**

Cloud ou adresses mail pour le conseil général :

M. Jonas Aebischer rappelle que le conseil général avait évoqué le fait que chaque membre du conseil général ait une adresse mail ou un accès sécurisé. Différentes solutions sont possibles, mais il faut toujours penser à deux choses très importantes : la solution choisie doit être sûre mais aussi raisonnable.

Sûre : car des informations confidentielles seront déposées dans la solution choisie, soit un cloud ou un service mail. Par exemple, la commission de naturalisation traite des informations confidentielles.

Raisonné : on peut faire plein de choses, mais plus on fait, plus cela revient cher. Il faut vraiment se poser la question des besoins réels. A-t-on besoin d'une adresse mail si on l'utilise pour 10 mails par année ? Cela sera le choix du conseil général.

Découvertépin :

M. Jonas Aebischer informe que le nom de la manifestation combine le nom de la commune de Courtepin avec le mot « découverte ». La journée aura lieu le dimanche 28 août 2022. Deux boucles d'environ 12 à 13 km sont prévues pour les vélos. Première boucle : Courtepin-Villarepos-Wallenried-Courtepin et deuxième boucle : Courtepin-Pensier-Barberêche-Courtepin.

Le projet a été présenté aux sociétés locales lors d'une soirée d'information. La manifestation sera une plateforme pour les sociétés qui auront la possibilité de se faire connaître à la population. Par exemple, la ludothèque mettra à disposition des grands jeux et l'école de musique quelques instruments que les enfants pourront tester. Des stands avec boissons et grillades sont prévus.

Valtraloc de Courtepin :

M. Daniel Aeschlimann explique que des oppositions étaient toujours pendantes pour le Valtraloc de Courtepin et que le préfet les a levées. La commune a rencontré le canton pour savoir quand vont débiter les travaux. Pour information, le canton chapeaute les travaux et procédera aux demandes d'offres. Le chantier sera suivi par le canton en collaboration avec la commune. Les travaux débiteront au plus tôt en été 2023. Du côté de la commune, un montant a été voté en 2017, mais les prix ont explosé et le service technique de la commune se charge de calculer si le montant voté en 2017 est suffisant pour assumer les travaux en 2023.

Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux :

M. Daniel Aeschlimann informe que le groupe de travail du conseil général créé pour étudier ce règlement était très efficace. Le groupe de travail a souhaité appliquer le principe du

pollueur-payeur, également afin que les rentrées d'argent couvrent les frais relatifs aux eaux usées.

Même si le groupe de travail a terminé son travail depuis longtemps, le conseil communal n'a pas eu le temps de se pencher sur le sujet. Une fois que le conseil communal aura approuvé le règlement, il sera transmis pour examen préalable au canton et parallèlement au surveillant des prix. Le règlement viendra en retour avec des éventuelles modifications à faire avant d'être présenté au conseil général pour approbation.

M. Michel Schafroth transmet la parole à M. Mario Wüthrich concernant le plan éolien. A l'issue de sa présentation, un débat ne sera pas ouvert à ce sujet. M. Mario Wüthrich se tient disposition pour une ou deux interventions ou explication à donner.

Dossier éolien :

M. Mario Wüthrich donne un bref exposé de l'état des lieux du dossier des éoliennes. Actuellement, les services de l'Etat ont beaucoup à faire. Il y a premièrement les demandes de reconsidération qui ont été déposées par les communes concernées par un parc éolien. La commune de Courtepin a aussi fait une demande en reconsidération. On a appris par la suite que le canton ne voulait pas entrer en matière, ce qui a fait qu'une dizaine ou une douzaine de communes ont signé et fait un recours auprès du Tribunal fédéral. Il faut maintenant attendre la décision du Tribunal fédéral.

Vers Noël, le plan directeur cantonal a été mis en consultation. Avec un délai pour prendre position sur cette révision du plan directeur cantonal de deux mois pour les privés et trois mois pour les collectivités. Les fiches éoliennes n'étaient pas directement concernées par les changements, contrairement à d'autres fiches qui ont subi des modifications. Le canton a informé qu'il fallait saisir l'occasion pour se positionner par rapport aux éoliennes lors de cette consultation. Actuellement, ce sont les services cantonaux qui sont en train d'analyser cette révision. Le Grand Conseil n'est pas resté inactif puisqu'il a fait une demande en révision du volet éolien du plan directeur et cette demande est également à l'étude.

Pour finir, une expertise indépendante a été promise par le conseiller d'Etat, M. Olivier Curty. Il s'agit d'examiner si les processus et les critères fixés selon les exigences en vigueur ont été pris correctement en considération dans l'étude qui a mené au choix des 7 sites. Le Conseil d'Etat veut créer un comité de pilotage présidé par le département de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF), et de la direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME). Il y aura la participation des milieux intéressés avec soutien d'experts neutres. Le COPIL définira le périmètre d'action avec les objectifs de l'expertise : analyse des processus, critères, etc. Le Conseil d'Etat compte environ une année pour effectuer ces travaux d'expertise.

M. Michel Schafroth informe que le groupe de travail éolien du conseil général s'est réuni en se posant la question de savoir que faire. Le groupe de travail était d'avis d'organiser une séance d'information pour la population, puis d'effectuer un sondage auprès de la population. Plusieurs membres du groupe de travail souhaitent élargir le débat à d'autres types d'énergie alternative. M. Michel Schafroth propose de ne pas ouvrir de débat, mais de réunir le groupe de travail éolien rapidement et de proposer un cahier de route au conseil général.

M. Jean-François Haas, du groupe « Pluriel-Plural » n'a pas d'objection majeure à cette proposition, mais la notion de sondage lui pose problème et demande sous quelle forme la population sera interrogée.

M. Michel Schafroth répond que certains souhaiteraient une votation, mais le groupe de travail est contre une question fermée « êtes-vous pour ou contre l'éolien ».

Le groupe de travail aimerait élargir un peu en demandant si la population est plutôt pour un autre type alternatif de production d'électricité, ou que la commune subventionne en plus des subventions cantonales et fédérales. Le groupe de travail souhaite regrouper toutes ces questions à soumettre à la population.

M. Jean-François Haas demande qu'il y ait certaines garanties, car on pourrait par exemple photocopier dix fois la réponse et influencer le résultat.

M. Michel Schafroth répond que la réponse au sondage inclura si possible le nom de la personne sondée. Le sondage sera éventuellement fait par Internet pour que cela soit attractif pour les citoyens. Le but est de soutenir le conseil communal et de savoir dans quelle direction se diriger, car il faut trouver une solution au problème de la production d'énergie.

M. Michel Schafroth demande au conseil général s'il accepte de réunir le groupe de travail éolien pour établir les questions du sondage.

Le conseil général décide à la majorité de réunir le groupe de travail éolien rapidement pour établir les questions du sondage.

Absentions : 2

## 12. Divers

M. Michel Schafroth informe que 7 courriers avec des questions sont parvenues au bureau la semaine dernière. Ces 7 courriers ont été transmis au conseil communal. Un 8<sup>ème</sup> courrier est parvenu ce jour à 11h30 et concerne la plage de Pensier au bord du lac de Schiffenen. Ce courrier sera traité avec la question no 4. Les questions seront traitées dans l'ordre d'arrivée en espérant que les réponses seront obtenues par le conseil communal. Dans le cas contraire, les réponses seront données lors de la prochaine séance du conseil général.

### **Question n°1 du groupe «Le Centre/Die Mitte» : Comptes 2021 : utilisation du bénéfice**

Mme Carole Plancherel donne lecture de la question :

En étudiant les comptes 2021, notre groupe a relevé l'excellent exercice de la commune. Nos questions sont les suivantes :

Comment le Conseil communal pense utiliser ce bénéfice ? Mme Carole Plancherel relève qu'une partie des réponses a été donnée ce soir, mais pense qu'il est bon d'entendre le conseil communal sur cette question.

Envisage-t-il une baisse d'impôts, ou de taxes comme la contribution immobilière, ne serait-ce que pour une année ? Ou avec une partie du bénéfice uniquement ? Ce serait envisageable effectivement de prendre une partie de ce bénéfice pour envisager une baisse d'impôt.

Envisage-il des investissements supplémentaires ou d'achever des projets qui ont été commencés ? Dans ce même ordre d'idée, où en est le plan de la mobilité douce ? Un plan d'actions est-il prévu pour les familles et jeunes ?

Un plan d'actions pour l'intégration des nouveaux habitants ? Rien ne transparaît dans le plan financier à ce sujet.

Ne faudrait-il pas adapter le plan financier en conséquence ? Mme Carole Plancherel a déjà presque une réponse de M. Eric Vonlanthen mais repose la question puisque cela a été formellement envoyé au bureau du conseil général.

Réponse de M. Eric Vonlanthen pour le conseil communal :

Effectivement, les réponses ont été partiellement données lors de la présentation des comptes.

Comment compte-t-on utiliser ce bénéfice ? Il s'agit effectivement d'un mélange de tout ce qui est mentionné dans les questions. On compte boucler le premier exercice sur MCH2 en 2022, refaire la planification financière en début d'année 2023 lorsque les comptes 2022 seront présentés au conseil général. Cette nouvelle planification financière contiendra les projets que le conseil communal souhaite faire avec ces nouveaux moyens. Durant 2023, on aura tout le loisir de décider ensemble quels investissements réaliser et si on souhaite procéder à une baisse d'impôt. Cette année, on ne va pas baisser les impôts précipitamment. Comme on l'a vu, il y a encore 9 millions à dépenser dans les investissements qui sont déjà votés et qui seront réalisés. Le conseil communal a fait la planification financière avant le bouclement. Le plan de législature établi par le conseil communal propose des projets intéressants. Dans la nouvelle planification financière, le conseil communal répond à beaucoup de questions, puisque le plan de législature englobe la majorité des thèmes. Quant à la question de baisser la taxe immobilière, cela n'est pas à l'ordre du jour. La commune de Courtepin a de grands propriétaires immobiliers qui contribuent financièrement d'une manière intéressante.

Tout est possible : rendre Courtepin plus attractif au niveau fiscal, mais qu'a-t-on à proposer à ces nouveaux arrivants qui seront peut-être attirés par la fiscalité ? A-t-on suffisamment de places de crèche, des structures pour les moyens jeunes et les moins jeunes ? L'idée du conseil communal est de ne pas se précipiter et de prendre le temps de réfléchir que faire avec ces moyens financiers et de réfléchir avec le conseil général. Le conseil communal a défini ses 4 axes stratégiques et a présenté son plan de législature. Les idées vont coûter beaucoup plus cher que l'argent à disposition et le conseil communal devra faire un tri dans ses idées. Le conseil général fera un deuxième tri des idées. Si la volonté du législatif de Courtepin est de faire un mélange investissements et baisse d'impôt ou de faire uniquement une baisse d'impôt, le conseil communal s'exécutera. Mais le conseil général prendra sa décision en toute connaissance de cause : avec le résultat 2022 bouclé, vérifié par l'organe de révision et complètement conforme, avec une vraie base pour le futur.

La réponse de M. Eric Vonlanthen convient au groupe « Le Centre/Die Mitte ».

**Question n°2 du groupe «Le Centre/die Mitte» :**  
**Vente de containers et Carré de sable**

La parole est donnée à Mme Marlyse Spiegel.

« En étudiant les comptes 2021, notre groupe a reçu l'information de la revente des containers scolaires pour un montant de CHF 400'000.-. Pour rappel, la commune les avait acquis pour un montant de CHF 900'000.- il y a un peu moins de 10 ans.

Il y a encore une année, le conseil général apprenait que l'association « Carré de sable » (crèche et accueil extrascolaire) se trouvait dans une situation délicate au niveau des locaux. Ne sachant pas trop où elle en est dans ses recherches, notre groupe se pose plusieurs questions :

Est-ce que ces containers n'auraient pas pu convenir à l'Association, ne serait-ce qu'un certain temps ? Ou est-ce que, dans l'intervalle, la commune a trouvé une solution, en collaboration avec l'association, notamment pour la partie extra-scolaire qui elle, est de la responsabilité de la commune ?

De plus, où en est-on avec la nouvelle construction scolaire ? Selon nos informations, le nouveau complexe scolaire n'accueillera pas de salle ou réfectoire, pour les repas des enfants restants à l'accueil de midi ? Est-ce qu'une nouvelle proposition dans le délai imparti pour l'association est à l'étude ?

Réponse du conseil communal par Mme Arlette Ruch :

La revente des containers a été effectuée pour un montant de CHF 450'000.-. Les containers ont effectivement été acquis pour un montant de CHF 900'000.- il y a un peu moins de 10 ans. Des entreprises ont estimé que les containers ne valent actuellement que 50 % de leur prix d'achat. Il faut noter que la commune vend les containers avec les fenêtres et l'aménagement intérieur, mais que l'installation de chantier, l'arrivée d'eau ou l'évacuation des eaux usées sont des coûts que la commune a payé mais qui ne peuvent pas être répercutés.

Le conseil communal s'est posé la question de conserver les containers ou non. La commune de Cormondes avait un intérêt à les racheter. Pour rappel, il était prévu que ces containers soient provisoires et que les terrains sur lesquels ils étaient posés reviennent aux enfants pour un lieu de loisir. Le conseil communal a quelques idées à ce sujet, dont la création d'un skatepark. Ce lieu va revenir aux loisirs pour l'école et aux habitants. C'est la raison pour laquelle ces containers ont été vendus.

En ce qui concerne la crèche Carré de Sable, le conseil communal a beaucoup travaillé avec M. Claude Progin (conseiller général et vice-président de l'association Carré de sable). La crèche devait quitter le site Micarna au mois de février 2023. Des solutions ont été recherchées et, en collaboration avec le canton et la préfecture, un délai supplémentaire a été obtenu. Carré de sable peut rester sur le site Micarna jusqu'en 2029. Ce délai supplémentaire va permettre au conseil communal d'étudier un nouveau projet. Si l'accueil extrascolaire situé sur le site de l'école devenait trop petit, des solutions transitoires sont prévues : prochainement le conseil communal proposera au conseil général la transformation de l'accueil extrascolaire actuel qui permettra d'accueillir 20 enfants supplémentaires. Dans l'intervalle, l'accueil extrascolaire de midi pourra se faire dans la salle du pavillon E. Toutes ces recherches de solution ont été faites avec le service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) et toutes les solutions de secours sont validées par ce service. Le projet final qui est en cours d'étude sera réalisé sur un autre site.

Concernant le nouveau bâtiment scolaire, on arrive à la fin du second œuvre et ce sont les travaux de menuiserie qui sont en train d'être effectués. Fin juin, il est prévu de faire un pré-nettoyage. Il y aura des essais de chauffage et de ventilation. Le 6 juillet, tous les meubles vont être sortis. Le déménagement sera prévu la dernière semaine d'école. Dès le 11 juillet, les containers seront vides pourront être enlevés. Les comptes sont bien tenus, il n'y a pas eu de surcoût relatif au COVID.

Mme Marlyse Spiegel est très contente de la solution trouvée depuis l'annonce au conseil général des problèmes rencontrés pour l'accueil extrascolaire.

Mme Arlette Ruch explique que le conseil communal avait envisagé de déplacer Carré de sable dans les containers, mais avait renoncé à déplacer du provisoire dans du provisoire.

La réponse de Mme Arlette Ruch convient au groupe « Le Centre/Die Mitte ».

**Question n°3 du groupe «Courtepin Ensemble» :**  
**Collecte des plastiques à Courtepin**

La parole est donnée à Mme Regula Hayoz Helfer :

« Le plastique est un matériau extrêmement diversifié qui fait partie du quotidien. En Suisse, nous produisons environ 125 kg de déchets plastiques par personne, dont 80% finissent dans l'usine d'incinération des ordures ménagères.

Les plastiques collectés et recyclés ne nécessitent qu'environ la moitié de l'énergie, par rapport à la nouvelle production de pétrole brut. Lors de la combustion de 1 kg de plastique, environ 1 litre d'huile est perdu et jusqu'à 3 kg de CO<sub>2</sub> sont libérés. Les plastiques ne sont pas des déchets pour l'incinération des ordures ménagères, mais sont une matière première de grande valeur recyclée.

Bühlmann Recycling AG à Münchenwiller collecte des plastiques dans des sacs de 120 litres à 1000 litres. Le plastique collecté est transporté par les communes concernées à Villars-les-Moines ou récupéré par Bühlmann Recycling directement au point de collecte. Le transport est à la charge de la commune.

À Villars-les-Moines, les déchets plastiques sont pré-triés, lavés et hachés en morceaux de 2 cm. Ils sont ensuite transportés en Autriche ou en France, où des matériaux de haute qualité sont fabriqués. La collecte du plastique avec la société Bühlmann Recycling serait une solution transitoire simple jusqu'à l'introduction de la gestion des déchets et des ressources en 2030.

Quelle est la position du conseil communal sur la collecte des plastiques ?

Est-il possible de vendre des sacs de collecte pour le plastique à la déchetterie de Courtepin et de les reprendre une fois remplis ?

Pour le transport des sacs à Villars-les-Moines, il y a deux possibilités : transport payant par Bühlmann Recycling ou transport par l'édilité. Quelle variante le conseil communal peut-il approuver ?

Le conseil communal est-il prêt à informer la population sur l'importance du tri des déchets et de la collecte du plastique ? »

M. Daniel Aeschlimann répond pour le conseil communal :

Tous les déchets sont brûlés chez Saidef. Ces matières brûlées produisent de la chaleur pour 89'487 MWh et de l'électricité pour 70'439 MWh. La fourniture de chaleur permet à l'entreprise d'économiser 19'861 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> et la fourniture d'électricité permet à l'entreprise d'économiser 1'010 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>.

Actuellement, la déchetterie de Courtepin n'a pas la capacité d'accueillir plus de sacs en plastique. Une réflexion est à avoir pour le futur : veut-on construire une déchetterie plus grande, performante et professionnelle à Courtepin ? Mais cela signifie que les petites déchetteries des villages devraient être fermées.

M. Daniel Aeschlimann rappelle que les citoyens sont informés sur le tri des déchets par le flyer « Memodéchets » que tous les ménages reçoivent chaque année. Il rappelle que chaque citoyen peut aller librement amener ses plastiques à Bühlmann Recycling. Le conseil communal prend en compte cette question et compte l'améliorer dans le futur.

La réponse de M. Daniel Aeschlimann convient au groupe « Courtepin Ensemble ».

**Question n°4 du groupe «Courtepin Ensemble» :**

**Accès à la route du lac, 3212 Kleingurmels, commune Courtepin**

**Question 8 du groupe « Pluriel-Plural »**

**Situation de la place du lac de Schiffenen**

Question de Mme Regula Hayoz Helfer :

Cette route du lac appartient à la commune de Courtepin. C'est un accès au lac avec une petite crique et un petit port. Depuis le COVID, il y a encore plus de problèmes à cet endroit, particulièrement en été et le week-end, avec des promeneurs et des jeunes, ainsi qu'avec les pêcheurs et plaisanciers. Cela pose un problème de littering et les déchets sont simplement

jetés dans la nature. Il y a beaucoup de circulation sur cette route qui mène à un cul-de-sac et sur laquelle il n'est pas possible de stationner, ce qui fait que les visiteurs s'y rendant utilisent la propriété des habitants pour parquer.

- Littering (déchets d'emballage en masse ainsi que bouteilles de boissons en verre, pet et alu)
- augmentation du trafic sur la route du lac, qui est en mauvais état
- La route du lac est une impasse et ne dispose que de très peu de places de stationnement sans possibilité de faire demi-tour.
- Les sentiers sont abandonnés, les animaux de la forêt sont dérangés dans leur tranquillité.
- Des barbecues sauvages apparaissent, des feux sont allumés, même s'il y a un risque d'incendie de forêt.
- Les promeneurs cherchent un chemin de randonnée le long du lac et traversent des prairies et des champs

Est-il possible d'installer des poubelles dont la commune est également responsable ?

Le conseil communal voit-il d'autres possibilités d'aborder le thème du littering avec l'accès au lac et d'élaborer un concept de gestion des déchets ?

Pour plus de sécurité sur la route du lac et pour ses riverains, une réduction de la vitesse à 30km/h serait appropriée. Est-ce faisable ?

Le conseil communal voit-il d'autres possibilités d'aborder les problèmes de circulation ?

Le conseil communal voit-il une possibilité de construire un chemin piétonnier avec un lieu de grillade officiel ?

Le conseil communal est-il prêt à discuter des problèmes susmentionnés également avec la commune de Cormondes afin de trouver une solution ?

Question de Mme Lara Fantinati :

Mme Lara Fantinati est consciente qu'une intervention de dernière minute n'est pas idéale, mais qu'elle souhaite refléter la situation à la plage de Pensier lorsqu'elle a sorti son chien lundi matin. Sur les images projetées à l'écran, on constate que tous les containers sont remplis de poubelles. Des poubelles ont été placées devant les containers. S'il y a du vent ou si un renard passe, les déchets sont éparpillés sur la pelouse et dans l'eau. La plage de Pensier est une des dernières plages libres d'accès avec un parking sauvage gratuit et aucune mesure de contrôle. Pour le bruit, le conseil communal a déjà pris des mesures. Pour le groupe « Pluriel-Plural », il est important d'organiser cet endroit. L'environnement, la place et les habitants doivent être respectés. Mme Lara Fantinati n'a pas de solution concrète à apporter, mais il y a toujours la solution de retirer ces containers. Chacun peut rentrer à la maison avec ses déchets. Il s'agit d'une thématique urgente où des mesures concrètes doivent être apportées avant l'été.

M. Daniel Aeschlimann répond aux questions :

Il connaît la place à Kleingurmels, car il a prévu de rénover ce chemin dans la planification des chemins AF. Certains riverains étaient mécontents car ils estiment que si ce chemin est réparé, cela va attirer encore plus de monde. M. Daniel Aeschlimann remercie Mme Regula Hayoz Helfer de l'avoir rendu attentif sur la problématique de l'endroit, car il n'était pas au courant. Depuis, il est allé sur place et a constaté que tout était nettoyé. Il relève qu'il y a des habitants qui nettoient spontanément certains lieux de la commune. Une solution avec la commune de Cormondes sera discutée.

Plage de Pensier : M. Daniel Aeschlimann a vu ces sacs poubelle posés devant les containers. Il confirme que ces sacs auraient pu être enlevés samedi soir et dimanche soir, ce qui aurait évité que le renard les perce et que les déchets jonchent la plage. Dans ce cas, le service de l'édilité devrait s'en charger. Cela signifie que des heures supplémentaires seront effectuées. Cette question est à discuter avec le conseil communal. Ce travail supplémentaire peut-il être inclus dans le travail habituel du service de l'édilité ou faudra-t-il engager du personnel supplémentaire ? Cela doit être étudié par le conseil communal.

M. Daniel Aeschlimann informe que le canton encaisse les locations de place d'amarrage des bateaux, mais ne se soucie pas de l'endroit où les voitures des locataires sont parkées. Ce sujet a été abordé avec M. Jean-François Steiert, conseiller d'Etat. Il a été proposé au canton de faire parker provisoirement sur le parc à moutons, cela a été refusé.

Par le passé, il était possible de parker sur le terrain de Groupe E, mais ils ont placé des billes de bois pour ne plus laisser l'accès. Comme solution, le canton a proposé de fermer à la circulation une voie et de parker les véhicules sur la 2<sup>ème</sup> voie. En tant qu'habitant de Barberêche et agriculteur, M. Daniel Aeschlimann ne se voit pas appliquer cette proposition. Il ne serait pas possible de croiser. Actuellement, il est possible de parker 20 à 30 voitures sur le bord de la route. D'autres solutions sont étudiées par le conseil communal, mais une solution avec des places supplémentaires ne seront pas possibles avant 5-6 ans.

Mme Sandrine Spicher, du groupe « Le Centre/Die Mitte + Indépendants/Freie Wähler » et riveraine, confirme qu'il y a trop de monde par rapport à la place et trop de bruit, trop de déchets les week-ends. Les deux derniers week-ends, elle a appelé la police car il y a eu du bruit jusqu'à 3 heures du matin.

M. Daniel Aeschlimann explique que la commune a un contrat avec une entreprise de sécurité qui passe régulièrement contrôler. Il est clair que les riverains doivent être protégés, mais il faut justifier les coûts engendrés. Deux collaborateurs de l'édilité vont être formés prochainement pour pouvoir infliger des amendes lorsque des contrevenants parkent illégalement. Ces collaborateurs pourront amender sur tout le territoire communal.

Mme Lara Fantinati ne comprend pas la réflexion du conseil communal. Elle a l'impression que c'est un endroit relativement petit et que 20 à 30 places de parc c'est extrêmement beaucoup, surtout si on veut penser de manière écologique. Pour elle, les gens devraient venir à vélo ou en train et il faut éviter d'aller chercher des zones pour parker les voitures, afin de préserver l'endroit. Mme Lara Fantinati estime que personne ne contrôle les contrevenants.

M. Martin Moosmann informe que la police cantonale contrôle régulièrement et donne des amendes.

M. Daniel Aeschlimann confirme que la police est intervenue samedi dernier et a infligé des amendes. Il rappelle aux riverains qu'ils ont le droit d'appeler la police en cas de problème de bruit et de parking. Il explique que le site est pourvu de toilettes publiques reliées à la STEP, mais qui ont été bouchées avec du papier de toilette. Les toilettes ont dû être fermées et maintenant la commune a placé des toilettes mobiles. Ce printemps, les températures ont été rapidement élevées alors que les toilettes mobiles n'étaient pas installées, les gens ont fait leurs besoins derrière les buissons, cela devenait insupportable pour les riverains. Le problème de la plage de Pensier préoccupe le conseil communal.

Mme Regula Hayoz Helfer aimerait avoir une réponse concernant une place de grillade officielle.

M. Daniel Aeschlimann répond que cette question doit être discutée au sein du conseil communal pour voir quelles sont les possibilités.

#### **Question n° 5 du groupe «Pour notre commune» : Revalorisation du centre de Courtaman**

Question de M. Philippe Stöhr

« Avant la fusion avec Courtepin, les habitants de Courtaman avaient acheté des terrains de la ferme Michel pour y créer un centre de village. Or, depuis plus de 15 ans, ce projet est en attente et la ferme Michel a été laissée à l'abandon. En 2014, un collectif de 277 habitants de la commune demandait au conseil communal de prévoir sur ces terrains un centre mettant à



disposition les espaces nécessaires pour que les développements actuels et futurs puissent y trouver une place (réaménagement de la fontaine, revalorisation de la chapelle, places de parc pour voitures et vélos, WC publiques, team room, salle familiale, covoiturage, mobility, kiosque, bancomat, etc). Depuis peu, le conseil communal a entamé des réflexions sur l'avenir de ces terrains. Nous saluons la démarche car la définition du PAD pour cette zone permettrait une vision globale des besoins et des travaux à réaliser.

Cependant, les dernières décisions communales : suppression du captage de la fontaine, non réparation de la toiture de la ferme, etc ne rassure pas les habitants qui sont nombreux à venir nous interroger sur les projets de la commune.

Nos questions au conseil communal :

Le conseil communal va-t-il intégrer des représentants de Courtaman dans ses réflexions?  
Le conseil communal va-t-il présenter le projet pour une consultation de la population en 2022 encore ? »

Réponse du conseil communal par Mme Arlette Ruch et M. Daniel Aeschlimann:

M. Daniel Aeschlimann explique que la commune n'a jamais coupé l'eau de la fontaine de Courtaman, mais que la source a tari. Pour expliquer ce phénomène, quand il y a des périodes de sécheresse, il n'y a plus d'eau qui coule. La commune a creusé à plusieurs endroits pour retrouver la source et a demandé l'aide d'un sourcier, sans succès. La source avait trouvé un autre chemin pour s'écouler. En cas de pluie, il n'y avait plus que quelques gouttes qui coulaient à la fontaine. Le conseil communal a estimé qu'il ne valait pas la peine de faire de gros investissements pour réalimenter la fontaine en eau, d'autant plus qu'il y a une fontaine qui coule normalement à la ferme Michel et que la commune a un droit d'eau sur cette source.

Mme Arlette Ruch informe que le conseil communal étudie le projet de déplacer la crèche et l'accueil extrascolaire à la ferme Michel. Le service de l'enfance et la jeunesse (SEJ) et le pédibus ont été contactés pour savoir si l'endroit conviendrait car il n'est pas à proximité immédiate de l'école. Selon ces deux organes, le trajet à pied est faisable et il peut être fait en toute sécurité. Vu que le SEJ valide ce projet, le conseil communal peut aller de l'avant. Une étude est en cours pour définir ce qui peut être fait et comment le faire. L'idée est de prévoir une crèche, un accueil extrascolaire, de revaloriser la chapelle, une fontaine. Le conseil communal souhaite intégrer l'ancienne administration communale dans le projet, ainsi que de prévoir un arrêt de bus. Il souhaite inclure un tapis phonique, la route et les canalisations. Il s'agit d'un projet énorme qu'il faudra étudier et le prolongement de l'autorisation de Carré de sable à Micarna laisse le temps d'étudier le projet

L'étude de faisabilité est donc en cours, mais ne pourra pas être présentée cette année au conseil général. Un PAD donnera les lignes directrices du projet, avec ce qui pourra être construit et les restrictions. Cet aspect sera traité par M. Mario Wüthrich et la commission d'aménagement.

Le groupe « Pour notre commune » est satisfait de la réponse.

**Question n° 6 du groupe «Pluriel-Plural» :**  
**Traversée de Pensier**

Question de M. Jean-François Haas

« La traversée de Pensier par la circulation automobile devient de plus en plus préoccupante et pose de réels problèmes de sécurité pour tous les usagers et en particulier pour les piétons. Actuellement, le fait que des voitures toujours plus nombreuses s'engagent sur la route depuis les villas qui la bordent aggrave encore l'insécurité.

Le conseil communal a-t-il déjà abordé le problème et envisagé des solutions ?

Un point particulièrement dangereux étant l'arrivée sur la route principale des personnes venant depuis la gare, serait-il possible d'envisager la création d'un giratoire en profitant des travaux de la nouvelle STEP ? »

Réponse du conseil communal par M. Daniel Aeschlimann :

Concernant un giratoire, l'ancienne commune de Barberêche avait déjà eu des questions des citoyens. Selon le canton, il n'est pas possible de faire un giratoire, car il manque de la place pour le faire. Actuellement, le canton revient en arrière au sujet des giratoires, car la circulation n'est pas assez fluide avec ce système. La tendance est de mettre des feux de signalisation. La sortie de Pensier arrive sur une route cantonale et celle-ci n'est pas de la compétence de la commune.

La nouvelle construction de la STEP de Pensier est prévue du côté du champ de fleurs. La sortie de la gare et le champ de fleurs sont à une bonne distance. La nouvelle STEP n'a rien à voir avec la sortie de Pensier.

Un membre du conseil général demande s'il est possible de mettre un feu de signalisation à cet endroit.

M. Daniel Aeschlimann posera la question au canton.

### **Proposition no 1 du groupe « Pluriel-Plural : Réfugiés ukrainiens et familles d'accueil**

Proposition de M. Peter Grünig

« Cela fait bientôt trois mois que des réfugiés vivent dans notre commune. Pour les réfugiés et pour nos familles, cela pose pas mal de problème des fois et ce n'est toujours très facile. Je donnerai 3 exemples : les cartes d'identité avec le statut S, le compte bancaire qu'ils doivent faire et la carte de caisse maladie qui pose aussi parfois des problèmes. Vers qui se tourner pour avoir des réponses : l'OMS, la commune, le canton ou le service de la population ? Combien avons-nous de familles de réfugiés dans notre commune ?

Ces deux derniers mois, des familles de notre commune ont généreusement accueilli des réfugiés ukrainiens dans leur foyer. Ces réfugiés ont vécu des traumatismes mais la barrière de la langue rend les échanges très difficiles d'où le besoin d'entrer en contact avec d'autres réfugiés pour échanger leurs expériences, retrouver des proches et exprimer leurs besoins.

Pour les familles accueillantes, cette situation est un bouleversement et un véritable défi au quotidien. D'où le besoin d'entrer en contact avec d'autres familles accueillantes pour des échanges et un soutien solidaire.

En conséquence, le groupe Pluriel-Plural propose la constitution d'un groupe de travail, au sein du conseil général, et dont la mission sera de soutenir le conseil communal à mettre sur pied des actions concrètes afin de faciliter les échanges entre les réfugiés d'une part, et entre familles accueillantes d'autre part. On peut citer comme exemple :

- La distribution d'un flyer sur le territoire communal afin d'inviter les intéressés à se faire connaître
- L'organisation de rencontres en présence de traducteurs
- Et toutes autres initiatives visant à rompre la solitude tout en développant la solidarité. »

M. Daniel Jorio :

L'objectif de la proposition soumise n'est pas de refaire la politique d'asile de la confédération, mais d'avoir un groupe de travail pour analyser et trouver des solutions à tous les problèmes pratiques de tous les jours auxquels les familles accueillantes et réfugiés sont confrontés.

Ces 3 derniers mois, des familles de la commune ont accueillis des réfugiés ukrainiens dans leur foyer et ces familles accueillantes ont dû en bonne partie résoudre elles-mêmes les problèmes multiples qui se présentaient.

Ces réfugiés ont vécu des traumatismes avec la barrière de la langue rend les échanges très difficiles, d'où le besoin d'entrer en contact avec d'autres réfugiés pour échanger des expériences, retrouver des proches et exprimer leurs besoins. Dans les familles accueillantes, cela a été dans bien des cas un véritable bouleversement, un véritable défi au quotidien. De nombreux exemples ont été rapportés, notamment dans le secteur Pensier-Barberêche où il y a eu des initiatives privées, notamment de la part de l'association villageoise de Barberêche qui a fait appel à la générosité des habitants pour recueillir une cagnotte et pour aider matériellement, mais avec des moyens très limités ces familles accueillantes.

Le groupe « Pluriel-Plural » propose la constitution d'un groupe de travail dont la mission serait de proposer des actions concrètes afin de faciliter des échanges afin d'échanger des expériences, que cela soit pour les familles accueillantes et entre réfugiés. Cela peut être sous la forme d'organisation de transport, l'intégration dans des activités sportives ou culturelles, la recherche de traducteurs pour faciliter les contacts et toute autre initiative qui vise à rompre la solitude et développer la solidarité. Aujourd'hui, beaucoup de choses se font mais elles se font au niveau privé, en particulier par les familles accueillantes et ce groupe de travail serait là pour les soutenir, pour proposer des solutions qui pourraient être mises en œuvre avec le conseil communal. On parle de solutions pratiques et concrètes pour faciliter des familles accueillantes et des réfugiés.

M. Michel Schafroth répond que, s'agissant de la création d'un groupe de travail, il y a dû se renseigner sur sa faisabilité.

C'est normalement, le conseil communal qui décide de la création d'un groupe de travail et cette demande doit figurer à l'ordre du jour de la séance, ce qui n'est pas le cas. Par contre, le conseil général a la possibilité, dans les divers, de décider de l'entrée en matière ou pas. Si le conseil général décide d'entrer en matière pour la création du groupe de travail, le mandat va au conseil communal qui a une année pour le traiter.

L'autre question qui s'est posée est la compétence du conseil général pour créer un tel groupe de travail. A cette question, aucune réponse n'a pu être donnée. M. Michel Schafroth propose de voter sur l'entrée en matière ou non pour la création d'un groupe de travail.

M. Jonas Aebischer répond pour le conseil communal :

MM. Jorio et Grünig ont tous les deux accueillis des réfugiés ukrainiens depuis trois mois. La commune compte 55 réfugiés non ukrainiens. 13 ukrainiens ont obtenus le permis S et 23 attendent l'obtention du permis S. La commune a décidé d'ouvrir ses cours de langue gratuitement aux réfugiés ukrainiens. Le plus important est de savoir qui est compétent pour toutes les questions. Si ce groupe de travail est créé, il faut être conscient qu'on donne l'avantage à un certain groupe de réfugiés. Enfin, est-ce vraiment au législatif de s'occuper de cette tâche ?

M. Raphaël Thalmann, du groupe « Courtepin Ensemble », aimerait montrer le point de vue de l'école. La compétence est effectivement du ressort du canton qui envoie les élèves vers les écoles. Ce sont aux écoles de gérer la suite. Le canton conseille aux écoles de charger une application de traduction afin de pouvoir communiquer.

M. Raphaël Thalmann pense qu'il y a une nécessité de créer ce groupe de travail, car ce thème touche non seulement les familles qui accueillent les réfugiés, mais l'école et les enfants de la commune.

Mme Carole Plancherel, du groupe « Le Centre/Die Mitte + Indépendants/Freie Wähler », demande au groupe « Pluriel-Plural » si, derrière cette proposition, il y a l'idée d'un groupe de travail constitué par des membres du conseil général et dans ce cadre-là ce serait plutôt une proposition. Ou si cela serait plutôt un mandat à donner au conseil communal, parce que la compétence reviendrait au conseil communal de constituer ce groupe, mais avec des gens extérieurs au conseil général. Pour le groupe de travail éolien, le groupe de travail avait été constitué rapidement. Cela dépend de comment on veut constituer ce groupe et de qui on veut y mettre.

M. Daniel Jorio répond que l'idée est que chaque groupe délègue une personne intéressée par la problématique pour réfléchir à ces questions et proposer des solutions.

Mme Regula Hayoz Helfer, du groupe « Courtepin Ensemble » estime qu'il faut des personnes accueillantes dans ce groupe de travail. Si le groupe est constitué de personnes sans lien avec la thématique, cela ne sera pas efficient. Mme Regula Hayoz Helfer informe que son groupe travaille avec une personne qui n'est pas du conseil général et que cette personne accueille des réfugiés et souhaiterait intégrer le groupe de travail. Il est proposé d'ouvrir le groupe de travail aux personnes ayant des liens avec l'accueil de réfugiés car ils connaissent la problématique.

Mme Sonja Walter, du groupe « Pour notre commune » a un sentiment mitigé par rapport à la création de ce groupe et se demande si c'est au législatif de le faire. Mme Walter accueille 5 personnes sur les 13 personnes, donc presque la moitié depuis bientôt 2 mois. Elle constate qu'il y a beaucoup de choses qui sont déjà mises en place, orientées vers Morat et qu'il y a le soutien de l'AVB qui est très apprécié. Beaucoup de choses se passent dans le privé.

M. Michel Schafroth propose de voter l'entrée en matière concernant la création de ce groupe de travail.

Les personnes qui souhaitent l'entrée en matière sont priées de lever le bulletin

M. Erwin Blaser ayant quitté la séance, 47 membres sont présents pour ce vote.

Le conseil général décide à la majorité de ne pas entrer en matière pour la création d'un groupe de travail. 18 oui 20 non 8 abstentions
---

M. Michel Schafroth demande si un membre souhaite avoir la parole.

M. Julien Pasquier, du groupe « Pour notre commune » constate que cela fait bientôt 3 heures que la séance a débuté et propose de faire une pause de 15 minutes lors d'une prochaine séance lorsqu'elle dure longtemps.

M. Michel Schafroth prend note de cette proposition.

M. Gilles Michaud, du groupe « Pluriel-Plural » :

« Il s'agit d'une petite intervention de dernière minute qui lui a été soufflée par un concitoyen. Quand on voit ce début d'année un peu sec, on se pose une question par rapport à l'approvisionnement en eau de la commune. Certaines régions de France, ainsi que certaines communes du Jura ont pris des mesures pour protéger leurs capacités.

Vu que les prévisions pour cet été annoncent plutôt une continuité de cette période de sécheresse, je me permets de vous poser certaines questions :

Quel est l'état de l'approvisionnement en eau (nappe et captage) et quel est l'état des infrastructures ?

Existe-t-il des statistiques communales des consommations par type d'usage et tous les gros consommateurs sont-ils bien connus ?

En cas de risque de sécheresse, le conseil communal a-t-il un plan qui est déjà préparé de mesures de restrictions ?

Comment la sécurité d'approvisionnement est-elle garantie dans le futur, notamment en lien avec le développement de la commune, les nouveaux arrivants, privés et industriels. Ces questions resteront peut-être sans réponse ce soir vu l'heure tardive mais pourront en tout cas amorcer des pistes de réflexion bénéfiques pour notre avenir commun. »

M. Martin Moosmann répond pour le conseil communal

Ce sont des questions techniques et toutes les réponses ne pourront pas être données ce soir. L'approvisionnement en eau se fait par le CEFREN (consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines), par le TWB (Trinkwasserbund Bibera) et par le réservoir de Villarepos. Les restrictions viendront de la part de ces distributeurs. Dès que le TWB constatera qu'il n'y a plus assez d'eau à la fontaine de Jeuss, il va dicter aux 5 communes membres qu'il ne sera plus possible de laver la voiture ni d'arroser le gazon, comme cela avait été le cas il y a quelques années où le golf n'a plus eu le droit d'arroser le green. Le golf est donc inclus lors ces décisions. Il y a un peu moins de souci avec le CEFREN, car l'eau vient du lac de Gruyère et est traitée à Port-Marly. Le CEFREN est le plus grand livreur d'eau.

Il n'est pas possible de répondre ce soir sur l'état des infrastructures. Concernant l'approvisionnement de Villarepos, le bouclage qui passe derrière le bâtiment du feu jusqu'à Wallenried est terminé. Pour rappel, ce bouclage avait été lancé dans le but de raccorder le réservoir de Villarepos sur cette conduite. Ce but est toujours d'actualité.

Cette réponse partielle convient à M. Gilles Michaud.

M. Jean-Claude Joye, du groupe « Pour notre commune », a remarqué un gros trou devant le buffet de la gare. Le chantier dure depuis longtemps et il lui est difficile de se rendre au bord du lac avec ses petits-enfants et une poussette. M. Jean-Claude Joye demande à la commune d'intervenir pour boucher ce trou.

M. Martin Moosmann prend note pour le service technique.

La parole n'est plus demandée.

M. Michel Schafroth remercie Mme Anne Rochat pour son travail et le procès-verbal, le conseil communal pour sa participation active et d'avoir répondu aux questions des groupes, ainsi que le conseil général pour sa collaboration. Il rappelle la prochaine séance qui aura lieu le mercredi 7 septembre 2022 à 20h00, ainsi que le pique-nique du 3 septembre 2022.

La séance est levée à 23h00.

### **Pour le conseil général**

Le Président :

Michel Schafroth

La Secrétaire :

Anne Rochat

Annexes faisant partie intégrante du procès-verbal :

- Rapport de la commission financière sur les comptes 2021
- Rapport de la commission financière sur le plan financier



## **Rapport de la Commission financière** **sur les comptes 2021**

Lors de la séance du 12 avril 2022 la Commission financière a examiné les comptes 2021, en présence de M. Eric Vonlanthen, responsable des finances et de Mme Béatrice Schranz, administratrice des finances.

M. Vonlanthen et Mme Schranz ont répondu de manière transparente et claire aux diverses questions et informations complémentaires demandées par la commission financière.

### **Compte de fonctionnement**

Le compte de fonctionnement présente un bénéfice de CHF 3'116'563.01.

Les comptes 2021 ont à nouveau été impactés par la pandémie Covid-19. Près de CHF 200'000 de charges budgétées n'ont pas été dépensées en raison de la pandémie.

La plus grande partie du résultat positif, près de MCHF 2.0, provient de recettes fiscales extraordinaires, notamment sur les droits de mutation, les prestations en capital et sur l'imposition des personnes morales.

Nous relevons encore que les charges liées au canton (pots communs) correspondent dans l'ensemble aux montants budgétés et que les coûts d'entretien sont à nouveau plus bas que prévus.

### **Compte d'investissements**

Un montant net de CHF 5'633'126.09 a été dépensé en 2021 sur des investissements valablement votés et approuvés par les assemblées communales passées.

Un grand nombre d'investissements a pu être bouclé en 2021. Aucun de ces investissements ne présente de dépassement.

De plus aucun investissement en cours actuellement ne présente de risque important de dépassement.

### **Rapports de l'Organe de révision**

La société Fidustrust Revision SA, en tant qu'Organe de révision, a vérifié la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice 2021 de la Commune de Courtepin.

Le rapport de l'Organe de révision 2021 daté du 29 avril 2022 est un rapport standard en tous points et ne comprend ni remarque, ni réserve. Il mentionne par ailleurs que les comptes 2021 sont conformes aux exigences légales.

La CF a également reçu le rapport détaillé de l'Organe de révision, rapport qui ne comporte aucun élément anormal ou manquement.

## **Conclusion**

Le budget 2021 prévoyait un bénéfice de CHF 121'242.00. Les comptes 2021 bouclent avec un bénéfice de CHF 3'116'563.01. L'amélioration des comptes 2021 par rapport au budget est donc de **CHF 2'995'321.01**.

Ce résultat positif est essentiellement dû aux éléments mentionnés ci-dessus mais également à un strict contrôle des dépenses.

La Commission financière prend connaissance de ces excellents résultats 2021 qui permettent de renforcer encore sensiblement l'excellente santé financière de notre commune.

Au 31.12.2021 les fonds propres se situent ainsi à plus de CHF 10 mio et les réserves à près de CHF 14 mio. Ces montants importants donnent une véritable marge de manœuvre au Conseil communal, respectivement au Conseil général pour les prochaines années.

La Commission financière remercie le Conseil communal pour le contrôle rigoureux des dépenses et la bonne discipline budgétaire. Elle remercie M. Vonlanthen et Mme Schranz pour l'excellente collaboration.

La Commission financière propose au Conseil général d'approuver les comptes 2021 présentés.

Courtepin, le 24 mai 2022

Pour la Commission financière

**Stéphane RENZ**

Président





## Plan financier 2022-2026

Lors de sa séance du 22 mars 2022, la Commission financière (CF) a analysé le plan financier 2022-2026 (PF 22-26).

Le plan financier a été présenté de manière détaillée par M. Eric Vonlanthen, responsable des finances, et Mme Béatrice Schranz, administratrice des finances.

La CF fait les constats suivants :

Comme le prévoit la loi sur les finances communales, la CF a le devoir d'analyser le plan financier afin de faire rapport et de donner un préavis au Conseil général qui en prend acte.

### Plan financier des investissements

Le plan d'investissement présenté prévoit un total de près de CHF 29 mio de dépenses d'investissements d'ici au 31.12.2026, un montant légèrement inférieur par rapport aux PF des années précédentes.

Ce montant est constitué de la manière suivante :

- Un peu moins de CHF 11 mio correspondent à des dépenses d'investissements déjà votés en assemblée communale
- Quelques CHF 18 mio correspondent aux investissements planifiés entre 2023 et 2026

Le plan d'investissement global prend en compte la totalité des investissements déjà voté ainsi que tous les investissements demandés par les membres du conseil communal pour les 5 prochaines années.

### Plan financier de fonctionnement

Le PF de fonctionnement se base toujours principalement sur le choix d'indices d'indexation et sur les recommandations et prévisions des services de l'Etat.

La CF a analysé la pertinence de la modification de certains indices et vérifié l'application des indices aux divers postes budgétaires.

### Conclusion et préavis

Le PF 22-26 fait ressortir un résultat légèrement négatif dès 2023 Le résultat consolidé 22-26 est négatif à un peu plus de CHF 1.5 mio.

Le résultat de ce PF 22-26 est moins bon que celui de 21-25 présenté en 2020, notamment en raison des ajustements des indices « coût de la vie » et « démographie » ainsi que d'une hausse de la prévision du taux d'intérêt bancaire passant de 1% à 1.1%.

Pour conclure nous relevons que le PF 22-26 présenté peut être considéré comme prudemment réaliste et reflétant une réalité économique, politique et sociale crédible.

La CF donne un préavis favorable sur le PF 22-26 présenté.

**Pour la Commission financière**

Stéphane Renz  
Président

Courtepin, le 24 mai 2022